

DECISION N° 30/2020

Suspension des prix d'offres d'achat

Les Pêcheurs de Bretagne,

- VU l'arrêté du Secrétaire d'Etat auprès de la Ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, chargé des transports, de la mer et de la pêche, en date du 18 décembre 2014 accordant à Les Pêcheurs de Bretagne la reconnaissance en qualité d'Organisation de Producteurs,
- VU le Plan de Production et de Commercialisation présenté par Les Pêcheurs de Bretagne en application de l'article 28 de l'OCM,
- VU la délibération du Conseil d'Administration en date du 21 décembre 2019,
- VU la situation du marché des produits de la mer générée par l'épidémie de Covid-19,

DECIDE

Article unique : Suspension des ordres d'achat tous produits

Les offres d'achat et les interventions de l'OP Les Pêcheurs de Bretagne sur toutes les productions sont suspendus pour une durée indéterminée à compter :

- du jeudi 19 mars 2020 à midi (12h00) pour la pêche côtière (marée inférieure à 3j)
- du vendredi 20 mars 2020 à midi (12h00) pour la pêche hauturière (marée supérieure à 3j)

La décision LPDB n°02/2020 est donc suspendue pour une durée indéterminée.

La Présidente,
Soazig PALMER-LE GALL